

- 1401 Adresse à Messieurs les officiers de la chambre des comptes, faite par les habitants de Pommard pour que l'on ait pitié d'eux. : *"Ils sont très pauvres, n'ont plus de quoi vivre sinon de leurs peines et des pauvres journées de leurs corps parce qu'ils ont éprouvé de grandes pertes, que les vignes n'avaient rien produit depuis plusieurs années à cause des orvales* et tempêtes."* français de l'époque.
- 1404 Lettre sous le sceau ducal : contre 6 muids de vin, rente au duc chaque année par Perrenot Pioche et Moreau Pitié pour travail sur 5 ouvrées en La Ruffraigne, et 6 en Richebourg.

Jean sans Peur duc de 1404 à 1419. Placé par son père à la tête d'une coalition française contre les Turcs, il tomba au pouvoir de ceux-ci à Nicopolis (1396). Comme toute la Bourgogne, Pommard participa à la rançon.

En 1407, le duc d'Orléans avait été assassiné par des hommes de Jean de Bourgogne. Ces deux prétendants étaient rivaux au Conseil de Régence et, Orléans se vantait de bonne fortune avec la duchesse de Bourgogne ! Alors la France se partagea en deux camps. Les Bourguignons d'un côté, les Armagnacs (parti Orléans) de l'autre, se tirèrent la bourre pendant 25 ans, semant le désastre dans de nombreuses contrées.

Les Anglais mettant à profit ce cahot, attaquèrent à nouveau et, écrasèrent la fine fleur de la noblesse Française à Azincourt en 1415. On parla beaucoup de la trahison de Jean, dit sans peur, qui non seulement n'y était pas, mais avait un accord secret avec le roi d'Angleterre. Dévoré d'ambition, plus proche de Paris que de Dijon, le duc de Bourgogne mourut en 1419, assassiné par les hommes du Dauphin Charles.

Peu de documents couvrent ce court règne :

- 1407 Pierre de Bauffremont, chevalier hospitalier de Rhodes, commandant de Beaune, hypothèque les dîmes de Pommard.
- 1408 Compte de Philibert de Corbeton : recette provenant de la dîme à Pommard : 26 muids de vin.
- 1413 Etat des frais communs faits par le duc, les hospitaliers et le chapitre de Beaune pour la dîme des vendanges de Pommard. Dépenses pour arpenter les vignes de Monseigneur à Pommard.
- 1415 Sentence provisionnelle par laquelle les habitants de Pommard ont droit, en temps de guerre, de se retirer à Beaune et d'y transporter leurs grains, vins et autres denrées.